

qu'on est peut-être en faveur de son bill et ne pas accepter un grand nombre des remarques qu'il a faites.

Pour ma part, je ne me propose pas d'exprimer présentement une opinion sur le bill qu'il a déposé. Je réserve cette opinion pour la deuxième lecture. Je me propose de suivre dans le cas actuel la pratique très sûre, qui a toujours été suivie dans cette chambre, de n'exprimer d'opinion sur un bill, même quand la teneur en est connue d'avance, que lorsque tous les députés en sont munis, ont pu le lire et se former une opinion réfléchie. Il y a beaucoup de choses dans les remarques de l'honorable député auxquelles, pour ma part, j'aurais des objections à faire; je ne le ferai pas aujourd'hui, mais l'honorable député me permettra de le renseigner sur un point qu'il n'a pas l'air de bien connaître. Il veut savoir qu'elle est la cause de la défaite du candidat libéral dans le comté du Richelieu. D'après les renseignements que je possède, j'ai toujours compris que cette cause n'est autre que les billets de la défunte Mechanics' Bank.

M. McCARTHY : On me permettra de dire, M. l'Orateur, que je regretterais d'avoir, dans mes remarques, fourni ce que mon honorable ami qualifie de matière à controverse. J'ai délibérément adopté la ligne de conduite que j'ai suivie en faisant l'exposé que j'ai fait, en présentant le bill, exposé que je me suis efforcé de rendre aussi impartial, aussi loyal que possible. J'ai compris que c'est la pratique anglaise, et je la crois bonne. J'ai donné tout de suite les raisons qui me font agir, afin que les honorables députés puissent s'en bien pénétrer avant la deuxième lecture, alors que j'aurai occasion de défendre ma position en répondant aux objections qui pourront être formulées.

La motion est adoptée et le bill lu une première fois.

DROITS SUR LA VIANDE.

M. MARSHALL : Le gouvernement se propose-t-il actuellement d'élever les droits sur les salaisons ou viandes de tous genres importées au Canada ?

M. FOSTER : Il ne serait pas opportun de répondre à présent à cette question, vu qu'elle se rapporte à des questions de tarif.

INSPECTEUR DES PÊCHERIES, I. P. - E.

M. PERRY : Le gouvernement a-t-il nommé un inspecteur des pêcheries pour l'Île du Prince-Edouard aux lieu et place du colonel John H. Dewar ? Si oui, qui est-il ? Quelle est la date de sa nomination, et quel est son salaire ?

M. TUPPER : M. Edward Hackett a été nommé le 1er juillet dernier inspecteur de pêcheries pour l'Île du Prince-Edouard, à un salaire de \$800 par année.

FARINE ET BLÉ IMPORTÉS.

M. CAMPBELL : Combien de barils de farine ont été importés pour la consommation au Canada pendant le dernier semestre de 1889, et quel montant de droits a été payé de ce chef ? Combien de minots de blé ont été importés pour la consommation au Canada pendant la même période et quel a été le montant de droits acquittés ? Combien de barils de blé-d'inde ont été importés pour la consommation pendant le même période, et quel a été le montant de droits acquittés ?

M. LAURIER.

M. BOWELL : Le nombre de barils de farine importés au Canada pour la consommation durant les six mois écoulés le 31 décembre dernier, est de 108,408, et les droits perçus se sont élevés à \$54,204. Ces chiffres, toutefois, ne comprennent pas les rapports de la Colombie-Anglaise pour les trois mois expirés le 31 décembre dernier, vu qu'ils n'ont pas encore été reçus. Les rapports indiquant les différentes qualités de grain, ne nous sont expédiés que tous les trois mois, et comme un certain nombre de ports n'ont pas encore fait leur rapport pour les deux derniers quartiers, il est impossible de donner des réponses exactes aux deux dernières questions.

BARRE À L'EMBOUCHURE DE LA RIVIÈRE THAMES.

M. CAMPBELL : Le gouvernement se propose-t-il de faire compléter les travaux pour enlever la barre à l'embouchure de la rivière Thames, dans le comté de Kent, Ontario, aussitôt que la belle saison le permettra, au printemps ?

Sir HECTOR LANGEVIN : Le gouvernement n'a pas encore étudié cette question.

CHEMIN DE FER DE LA RIVE NORD.

M. LANGELIER (Québec-Centre) : Je demande la production de,—

Toute correspondance entre le gouvernement et la compagnie du chemin de fer canadien du Pacifique, ou entre le gouvernement et la chambre de commerce de Québec ou d'autres corps publics ou personnes, et aussi tous autres documents, au sujet des débetures de la compagnie du chemin de fer du Nord.

Tous les membres de cette chambre savent qu'en 1875 le gouvernement de la province de Québec a entrepris la construction d'un chemin de fer entre Québec et Ottawa, qu'on appelait alors le Québec, Montréal, Ottawa et Occidental. Ce chemin a été terminé en 1879. En 1880, le gouvernement de la province de Québec, en prit possession et résolut de l'exploiter lui-même. En 1882, lorsque l'honorable Secrétaire d'Etat était premier ministre de la province de Québec ce chemin fut vendu—une partie, la ligne entre Ottawa et Montréal, au Pacifique Canadien, et l'autre, la ligne entre la jonction St. Martin, dans le comté de Laval, et la ville de Québec, à une compagnie qui était érigée en corporation par le même acte qui autorisait la vente du chemin. En vertu de cet acte, la compagnie qui portait le nom de Compagnie du chemin de fer de la Rive Nord, était autorisée à émettre des débetures jusqu'au montant de \$25,000 par mille, sur tout le parcours du chemin. Agissant en vertu des pouvoirs que lui conférait cet acte, la compagnie du chemin de fer de la Rive Nord émit des débetures pour environ un million et trois quarts de piastres, en chiffres ronds. Je ne prétends pas donner les chiffres exacts, mais c'est à peu près le montant. Je crois savoir qu'une partie de ces débetures a été donnée au gouvernement de Québec, comme garantie collatérale du paiement du prix d'achat par la compagnie au gouvernement. D'après ce que je comprends, un demi-million de piastres a été payé comptant, mais la différence, trois millions et demi, est encore due au gouvernement de la province de Québec. \$1,108,000 du total des débetures émises ont été transportés à la banque de Montréal comme garantie collatérale par la compagnie du chemin de fer de la rive Nord. Une forte opposition à cette vente se manifestait,